



Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

Gaujac, le 24 octobre 2025

COMMUNE DE GAUJAC
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 23 octobre 2025 -18h30
PROCÈS-VERBAL D'AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **Vendredi 17 octobre 2025**

Nombre de membres : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9 + 3 procurations

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : Mme Maria SEUBE, M. Ulric BELENGERE, Mme Catherine DUCHER, M. Robert MALKOWSKI, Mme Roselyne COTONNEC, M. Dominique CANNAUD, M. Martial CARMINATI, Mme Corinne PLACE, M. Jean-Paul COSTE

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : Mme Mélanie AYRAL procuration à M. Martial CARMINATI, M. Christian LADET à Mme Maria SEUBE, M. PICAL Bernard à Mme Roselyne COTONNEC

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : Mme Nathalie COSTE

Est élu secrétaire de séance : Mme Catherine DUCHER

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

Est élu secrétaire de séance Mme Catherine DUCHER

1 : Approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 26 août 2025.
Rapporteur : Mme Maria SEUBE.

Le procès-verbal et les délibérations du conseil municipal du 26 août 2025 a été approuvé à l'unanimité

2 1^{ère} Délibération : Attribution marché de travaux « Aménagement du Chemin de Connaux » Rapporteur : Mme Maria SEUBE.

Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire sur le rapport d'analyse des offres élaboré par le maître d'œuvre et pour donner suite à la réunion de la commission MAPA du 06 octobre 2025, propose à l'assemblée délibérante de retenir l'offre de la société BRAJA VESIGNE pour un montant de travaux de 144 319 € HT.

Pas d'intervention

Délibération votée à l'unanimité



Département du Gard
Commune de Gaujac
Liberté – Égalité – Fraternité

Gaujac, le 24 octobre 2025

3 2^{ème} Délibération : Décision modificative N° 01/2025 -BUDGET 2025
Rapporteur : Mme Maria SEUBE

L'assemblée prend acte de la décision modificative N° 01/2025 afin d'apurer le compte 203 comme suit :

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
041	2151	+ 2728.73 €	
041	2138	+ 1320.00 €	
041	203		4048.73 €
TOTAL		+ 4048.73 €	+ 4048.73 €

Délibération votée à l'unanimité

4- Information de Madame le Maire

4.1 : Affaires juridiques : Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire informe l'assemblée que la requête déposée par les avocats de Monsieur et Mme CAZE et BADAROUX a été rejetée par ordonnance du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 19 septembre 2025.

4.2 : Chapelle Romane Saint-Jean de Rozilhan : Rapporteur Mme Maria SEUBE

L'association pour la sauvegarde du patrimoine et sa mise en valeur, a sollicité trois entreprises pour un devis dans le cadre de la restauration du toit. Compte tenu du coût de l'opération, des subventions seront sollicitées auprès de différents partenaires financiers.

4.3 Octobre Rose : Rapporteur Mme Catherine DUCHER

L'assemblée est informée qu'il y a eu 412 participants dont 17 enfants (non payant). Le montant de la recette qui sera intégralement reversée à la Ligue contre de Cancer et de 3 000 € (Trois milles euros). La subvention communale de 400 € (quatre cents euros) a été versée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Catherine DUCHER

Madame le Maire
Maria SEUBE